

LE MONDE 29/03/23

Les résultats des collèges à leur tour évalués au prisme de la « valeur ajoutée »

L'éducation nationale se dote d'un nouvel outil censé mesurer « la manière dont les établissements accompagnent leurs élèves vers la réussite ». Un indicateur, déjà utilisé pour les lycées, qui laisse sceptique au sein de la communauté éducative.

Par [Eléa Pommiers](#) et [Manon Romain](#)

Publié aujourd'hui à 06h00, mis à jour à 14h33

Temps de Lecture 4 min.

Ce sont les derniers-nés des indicateurs dont se dote l'éducation nationale pour évaluer le système éducatif français : les « IVAC », pour « indicateurs de valeur ajoutée des collèges ». Publiés pour la première fois mercredi 29 mars, ces outils sont calqués sur leurs équivalents pour le lycée, les indicateurs de valeur ajoutée des lycées (IVAL), calculés depuis 1993. Ils ont la même ambition « d'apprécier la manière dont les établissements accompagnent leurs élèves vers la réussite », selon la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). Autrement dit, essayer d'introduire de la nuance derrière le seul taux de réussite brut au brevet des collèges.

Ce dernier n'est en effet qu'une façade quand on connaît le poids considérable de l'origine sociale ou du niveau scolaire à l'entrée au collège. « Les taux bruts ne permettent pas de différencier ce qui est dû à l'action du collège et ce qui est dû à des facteurs extérieurs », résume Fabienne Rosenwald, directrice de la DEPP.

A titre d'exemple, en 2022, les collégiens issus des milieux sociaux les plus favorisés ont atteint une moyenne d'environ 12,5 aux épreuves écrites du diplôme national du brevet, quand les plus défavorisés n'ont pas dépassé 8,5. Ceux qui avaient obtenu les meilleurs scores aux évaluations d'entrée en 6^e ont approché les 14 de moyenne, quand les plus fragiles aux mêmes tests sont à peine au-dessus de 7 au brevet.

Or, tous les profils d'élèves ne sont pas répartis équitablement dans tous les établissements. A la rentrée 2021, près des trois quarts des élèves de 6^e en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) avaient des parents ouvriers ou inactifs, contre 38 % dans l'enseignement public hors éducation prioritaire et 18,5 % dans le privé sous contrat. Au collège, ce dernier scolarise 56 % d'élèves d'origine sociale favorisée, contre 32 % dans le public.

Photographie différente

Même constat concernant le niveau scolaire. Les évaluations d'entrée en 6^e montrent par exemple que plus de la moitié des élèves de REP+ se situent dans les deux groupes de plus faible niveau en français, quand seuls 13 % se hissent dans les deux meilleurs groupes. Dans le public hors éducation prioritaire, ces chiffres sont respectivement de 26 % et 34 % ; 17 % et 46 % dans le privé.

Une segmentation dont les effets se mesurent à la fin de la 3^e. Selon les chiffres mis en ligne mercredi, presque 95 % des collèges REP+ se situent parmi le quart des établissements ayant les plus faibles moyennes à l'écrit du brevet, quand 60 % de ceux du privé sont dans le quart ayant les moyennes les plus élevées.

Pour prendre en compte ces disparités et essayer d'isoler l'action de chaque collège au regard de la population d'élèves qu'il accueille, la DEPP construit donc une « valeur ajoutée » en comparant le taux de réussite au brevet et la note aux épreuves écrites aux résultats attendus. Les estimations qui

en découlent dessinent en effet une photographie différente de celle qu'offrent les seuls résultats bruts : des établissements a priori très en difficulté sortent du lot quand d'autres, aux résultats bien meilleurs à l'examen, correspondent à leurs attendus. Ainsi, plus des deux tiers des collèges REP+ parviennent à dépasser les taux de réussite que les statistiques auraient « attendus » – pour certains de plus de 10, voire 20 points.

« *Il ne s'agit ni d'un classement ni d'un palmarès* », prévient cependant la DEPP. Ces indicateurs, comme les IVAL, sont des « *informations complémentaires* » destinées, notamment, au pilotage interne de l'éducation nationale et à « *l'évaluation externe et l'autoévaluation* » des établissements. Hétérogénéité des élèves, taille du collège, fonctionnement de l'équipe, moyens, profil des familles, climat scolaire, actions extérieures, situation géographique... « *Il existe beaucoup de facteurs susceptibles d'affecter les résultats et que nos statistiques ne contrôlent pas, ces chiffres ne peuvent être analysés qu'à l'échelle de chaque établissement pour en dégager du sens* », précise Fabienne Rosenwald.

Outre qu'il s'agit d'une première édition pour les collèges, le maniement de ces indicateurs est d'autant moins aisé que, contrairement aux IVAL, les IVAC ne portent, pour l'heure, que sur les résultats, là où une « valeur ajoutée » est également calculée en lycée sur le « taux d'accès », c'est-à-dire le nombre d'élèves de 2^{de} arrivés au baccalauréat dans le même établissement. « *Le taux d'accès étant très élevé au collège, une valeur ajoutée n'aurait pas eu beaucoup de sens* », justifie le service statistique du ministère.

« A quoi ça sert ? »

Si les taux sont en effet élevés, des écarts existent cependant. Des collèges favorisés avec des « valeurs ajoutées positives » sur les résultats ont ainsi des taux d'accès qui apparaissent relativement faibles. C'est notamment vrai des collèges privés. S'ils sont plus nombreux à afficher des IVAC positifs que dans le public, ils gardent aussi moins leurs élèves entre la 6^e et la 3^e. Un tiers ont un taux d'accès de moins de 85 %, un taux qui ne concerne que 8 % des établissements dans le public hors éducation prioritaire. En REP+, où le décrochage scolaire, l'orientation avant la 3^e et l'évitement sont des problématiques particulièrement prégnantes, 30 % des collèges ont des taux d'accès inférieurs à 85 %, et presque autant dépassent les 90 %, avec, pourtant, des « valeurs ajoutées négatives » sur les résultats.

Au sein de la communauté éducative, l'application au collège de cette logique d'évaluation par établissement, qui distingue les « valeurs ajoutées positives » mais aussi les « négatives », est accueillie avec froideur. « *Cela risque d'alimenter la mise en concurrence des établissements* », craint Sophie Vénétiay, secrétaire générale du SNES-FSU.

Enseignants et personnels de direction s'interrogent sur l'intérêt d'étendre au collège une évaluation qui n'a que peu d'effets dans les lycées. En 2015, un rapport des inspections générales avait noté que les IVAL, alors publiés depuis vingt-deux ans, restaient « *méconnus* » et peu utilisés dans les établissements.

« *Ce sont des indicateurs parmi d'autres, mais ils ne sont pas l'alpha et l'oméga du pilotage pédagogique, d'autant moins qu'on ne comprend pas très bien comment ils sont construits et ce qu'ils disent vraiment* », confirme Bruno Bobkiewicz, chef d'établissement d'une cité scolaire à Vincennes et président du SNPDEN-UNSA. « *Si le ministère ne les utilise pas pour aider et accompagner les établissements qui en auraient besoin, à quoi ça sert ?, questionne Jérôme Fournier, du SE-UNSA. Et en quoi ces nouveaux chiffres vont-ils permettre d'améliorer le système éducatif alors qu'on voit bien*

les effets du manque de mixité, problème qui dépasse les seuls établissements ? » Pour la communauté éducative, la plus-value des IVAC reste à démontrer.

Comment lire les indicateurs pour les collèges

Pour cette première édition des IVAC, les services statistiques du ministère ont estimé une « valeur ajoutée » du taux de réussite et de la note à l'écrit du brevet (avant majoration du jury) en calculant la différence entre les résultats constatés et ce qu'ils définissent comme les résultats « attendus » étant donné le profil des élèves scolarisés dans chaque collège. Cet « attendu » est obtenu en comparant les résultats d'un établissement avec la moyenne des résultats des établissements qui lui ressemblent pour ce qui est de la composition sociale et du niveau scolaire des élèves.

Si le ministère n'a pas calculé de valeur ajoutée pour les taux d'accès – la part d'élèves de 6^e arrivés en 3^e dans le même établissement –, nous faisons néanmoins figurer le taux brut dans le tableau en ce qu'il apporte une information complémentaire à la lecture des résultats. La moitié des collèges publics ont un taux supérieur à 91 % ; un taux médian qui descend à 88 % en REP +. Dans le privé, la médiane est à 89 %.

Nous avons choisi de présenter une liste de collèges publics, et une autre de collèges privés. Nous considérons en effet que tous les établissements ne sont pas soumis aux mêmes contraintes et aux mêmes règles de fonctionnement. Les établissements privés n'ont pas l'obligation d'accepter et de garder tous les élèves et jouissent aussi, parfois, d'une plus grande flexibilité dans le recrutement des enseignants. Les collèges en éducation prioritaire, qui font face à des problématiques spécifiques, sont aussi mentionnés entre parenthèses.

Tous les collèges ne figurent pas dans ces listes. Nous n'avons pas affiché les établissements pour les lesquels le ministère n'a pas pu calculer de valeur ajoutée (340). Nous affichons en outre les résultats des collèges qui comptent plus de 30 candidats à l'examen (chiffre entre parenthèses après le nom de l'établissement). Néanmoins, plus le nombre d'élèves présentés est faible, plus les résultats doivent être maniés avec précaution tant les variations avec de faibles effectifs peuvent être fortes.